



DECLARATION PREALABLE -
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON
SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

Dossier n° DP 91129 25 10052

Déposé le 26/06/2025
Accordée le 28/07/2025
Par EDF solutions solaires
représentée par Madame REHABI Aïssa
Demeurant 43 Rue du Saule Trapu
91300 Massy
Pour Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. La production sera auto consommée sur site.
Nombre de modules : 13
Superficie totale (en m²) : 25
Puissance totale (en kWc) : 5,525
Sur un terrain sis 6 Chemin des Amoureux, 91590 Cerny
Cadastré AP515

OBJET : ANNULATION D'UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu l'autorisation de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire délivrée le à EDF solutions solaires représentée par Madame REHABI Aïssa pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. La production sera auto consommée sur site. Nombre de modules : 13, Superficie totale (en m²) : 25 ; Puissance totale (en kWc) : 5,525,
Vu la demande d'annulation présentée par EDF solution solaires par mail en date du 28/09/2025 ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : l'autorisation de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée est **annulée**. Les droits à construire ne sont plus ouverts.

Une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'Etat pour annulation des taxes d'urbanisme.

Fait à Cerny, Le 29 septembre 2025

Le Maire Adjoint
François LACOMME

